

L'an deux mil quinze, le vingt-quatre du mois de septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : Mr Michel ARCIS, Mme Janet DARNE, Mr Alain GALLAND, Mme Chantal GERENTES, Mr Christophe GIRAUD, Mme Laure JOURDAN, Mr Régis LAC, Mmes Sandra LHOSTE, Agnès MERCIER, Mrs Sébastien MIALON, Michel MOUNIER, André NICOLAS, Jean-Paul PANNEFIEU, Patrick ROCHE, Mme Marie-Hélène ROUX.

Absents représentés : Mme Sophie AVOUAC (représentée par Mr Régis LAC), Mr Philippe CRESPIY (représenté par Mr Jean-Paul PANNEFIEU), Mr Patrick VEY (représenté par Mr Michel ARCIS).

Absente : Mme Catherine GUEZO

Mr Christophe GIRAUD a été nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Mr le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance. Après délibération, le compte-rendu de la séance du 27 août 2015 est approuvé à l'unanimité.

Disposition de la salle : Mr le Maire fait remarquer que la disposition des tables a été modifiée et demande l'avis du Conseil à ce sujet. Les membres du Conseil estiment que cette disposition est moins conviviale et ne permet pas d'entendre correctement les propos de chacun. L'ancienne disposition sera donc conservée pour le prochain Conseil.

Compte rendu des différentes manifestations et réunions :

- **Inauguration du four de Meyzoux :** Le four de Meyzoux, entièrement restauré par une entreprise de la commune, a été inauguré le 28 août à 18 heures en présence des habitants du village.
- **Vogue annuelle :** Mme MERCIER précise que la vogue annuelle s'est bien déroulée malgré un temps peu clément. Le pique-nique à thème mis en place depuis l'an dernier a été apprécié. Elle ajoute qu'une réunion sera organisée afin d'essayer de mettre en place un comité d'animation destiné à préparer, entre autres, la vogue de l'année 2016.
- **Forum des associations :** Mr GALLAND précise que le forum a eu lieu cette année le 12 septembre au boulodrome, à la demande de deux associations qui devaient effectuer des démonstrations au gymnase.
- 17 associations ont participé à cette rencontre. Le boulodrome s'est avéré être peu adapté à ce genre d'animations en raison de la poussière produite par le sable. Le forum sera donc organisé à nouveau des bâtiments conventuels l'an prochain, ou éventuellement à la salle des fêtes.
- **Thé souvenirs :** Mme MERCIER informe le Conseil qu'un Thé Souvenirs a été organisé cette année par le CCAS le 18 septembre à la salle des fêtes. 70 personnes étaient présentes. Elles ont pu apprécier un diaporama présentant des photos anciennes de la commune, ainsi que des pâtisseries réalisées par les membres bénévoles du CCAS. Mme MERCIER souhaite renouveler cette opération qui permet aux personnes âgées de se rencontrer. Un sondage a à cette occasion été effectué auprès des personnes présentes.

Droits de préemption

- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section AC numéro 219 (Rue Saint Pierre)

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas préempter sur cette vente.

Délibérations diverses :

Décisions modificatives : Mr ROCHE informe le Conseil que suite à des modifications législatives survenues courant 2015, le paiement et l'encaissement de la redevance modernisation des réseaux de collecte basée sur le volume d'eau utilisé par les usagers ne pourront plus transiter par le budget Assainissement. Elles devront apparaître sur le budget Eau potable. De ce fait, les crédits budgétisés sur le budget Assainissement ne seront pas utilisés. Il est donc nécessaire de réaliser une décision modificative pour faire face à cette nouvelle dépense sur le budget Eau potable :

- Compte 706129 (dépenses de fonctionnement) : + 12 000 Euros
- Compte 706121 (recettes de fonctionnement) : + 12 000 Euros

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative présentée pour le budget Eau potable.

Vente des appartements du Pôle Laurent Eynac : Monsieur le Maire informe le Conseil que suite à la délibération prise en date du 27 août, la préfecture a émis une remarque concernant la vente des appartements du deuxième étage du Pôle Laurent Eynac. En effet, la non-participation aux débats et l'abstention de Mr LAC, intéressé par cette affaire, n'avait pas été clairement mentionnées dans la délibération. Mr LAC quitte donc la séance pour permettre au Conseil de délibérer à nouveau à ce sujet. Après délibération, le Conseil approuve avec une abstention la vente des appartements aux personnes nommées dans la délibération du 27 août 2015 et aux mêmes conditions.

Mr LAC rejoint la séance.

Rapport Qualité Prix du service de l'eau : Monsieur Le Maire indique au Conseil que comme chaque année, il y a lieu de délibérer pour approuver le rapport qualité prix du service d'eau potable de notre commune. Il présente donc le document concernant l'année 2014, sur lequel on peut retenir les points suivants :

- La consommation a baissé par rapport à l'année précédente (47865 m³ d'eau vendue en 2014), notamment en raison des pluies abondantes qui ont entraîné une baisse de la consommation d'eau pour l'arrosage. Les recettes sont donc également en baisse.
- La consommation des toilettes publiques est anormalement élevée.
- Le rendement du réseau est passé en deçà du seuil des 70 % et la commune est donc susceptible d'être sanctionnée par une augmentation de la redevance pollution de plus 50 %. Monsieur le Maire précise qu'il est donc urgent d'informer les services de l'Agence de l'Eau des travaux programmés en 2016 pour réduire les pertes d'eau et améliorer ce rendement, notamment la pose de compteurs altimétriques et l'installation de compteurs.
- Les analyses réalisées par l'Agence Régionale de la Santé ont démontré que notre réseau est fiable puisqu'aucune pollution n'a été constatée.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport Qualité Prix du Service de l'Eau potable pour l'année 2014. Mr le Maire précise que celui-ci a été mis en ligne sur le site national de l'Observatoire de l'Eau, qu'il sera en ligne prochainement sur le site internet de la commune et affiché en mairie.

Demande du cabinet vétérinaire : Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du courrier du cabinet vétérinaire du Monastier qui souhaiterait pouvoir acquérir une partie des ateliers du service technique afin de

pouvoir faire évoluer son activité et améliorer ses conditions de travail. Mr MOUNIER précise que l'emplacement convoité sert actuellement d'atelier et de lieu de stockage sécurisé pour les produits phytosanitaires. Il estime que la vente de cette partie du bâtiment est difficilement envisageable. Mr le Maire propose de rencontrer les responsables du cabinet vétérinaire sur place afin d'aborder la question et d'étudier la faisabilité d'un tel projet.

Sens de circulation route de l'usine du Pont de l'Estaing : Monsieur le Maire rappelle au Conseil les débats qui ont eu lieu lors de la dernière séance concernant la mise en place d'un sens unique sur la route conduisant à l'usine du Pont de l'Estaing. Il informe le Conseil que ce changement pose apparemment des problèmes d'accès aux engins agricoles qui souhaitent se rendre aux parcelles situées au niveau du moulin. Aucune demande écrite n'ayant été faite à ce jour, il propose donc de laisser la situation actuelle en l'état. Aucun arrêté de circulation ne sera donc pris pour modifier la situation actuelle.

Projet Salle des aînés : Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le projet de la salle des aînés au rez-de-jardin du Pôle Laurent Eynac est éligible pour l'attribution d'une réserve parlementaire de 10 000 €uros. Il est toutefois nécessaire pour l'obtenir de délibérer afin d'approuver officiellement le lancement du projet et demander cette subvention correspondante. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le lancement du projet d'aménagement d'une salle des aînés au rez-de-jardin du Pôle Laurent Eynac et demande à Mr le Maire de déposer la demande de subvention afférente.

Demande achat d'une partie du domaine public : Monsieur le Maire présente au Conseil une demande d'échange de terrains au lieu-dit Chabriac. Cet échange permettrait de faciliter le déneigement et le passage des véhicules entrant dans le village, notamment les engins agricoles, en remplaçant un passage à angle droit par une courbe plus large. Il précise que pour pouvoir réaliser cet aménagement, le propriétaire accepterait de céder une partie de son jardin situé le long de sa parcelle cadastrée section C numéro 1557 en échange d'une partie de domaine public située devant sa demeure. Mr le Maire indique que la sortie sur la voirie départementale devrait être modifiée, mais précise que la sécurité serait améliorée car la visibilité serait meilleure. Il faudrait donc demander préalablement l'avis du Conseil Départemental. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité l'échange d'une partie du domaine public contre une partie de la parcelle C 1557 et autorise Mr le Maire à lancer l'enquête publique nécessaire à la désaffectation du domaine public préalablement à sa vente. Il est également précisé que la commune prendra à sa charge les frais de géomètre puisque la commune est intéressée par cet élargissement d'intérêt collectif.

Péril imminent à Granegoules : Monsieur le Maire rappelle au Conseil la discussion ayant eu lieu lors de la précédente séance concernant l'état de délabrement d'une maison située au lieu-dit Granegoules. Il indique que la situation a récemment empiré car une partie du toit s'est effondrée et un pan de mur penche à présent dangereusement. Compte tenu des risques que présente cette ruine pour les riverains, Mr le Maire demande au Conseil son avis sur la mise en place d'une procédure de péril imminent. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité le lancement d'une procédure de péril imminent pour la parcelle cadastrée section D numéro 1106 et autorise Mr le Maire à signer tous les documents y relatifs.

Diagnostic Eglise abbatiale Saint Chaffre – résultat de l'appel d'offres : Monsieur le Maire rappelle qu'un appel d'offres a été lancé pour la réalisation d'un diagnostic sur l'état de l'Eglise Abbatiale Saint Chaffre et la

mise en place d'un programme de travaux de restauration. Il présente les offres reçues et examinées par la commission d'appel d'offres, en collaboration avec la DRAC Auvergne. Il précise que plusieurs critères ont été pris en compte pour le classement des offres et indique que certains cabinets n'avaient pas répondu à toutes les demandes présentées dans le cahier des charges. Des critères de pondération prenant en compte la capacité des entreprises, les références de travaux mais également le prix ont permis de classer les entreprises selon un ordre. Il indique que l'offre de l'entreprise Christian LAPORTE a été retenue. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité l'offre du cabinet d'architecture Christian LAPORTE pour un montant de 33 475 euros HT.

Muséographie Bâtiment conventuels – maîtrise d'œuvre : Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'un appel d'offres avait été lancé pour la maîtrise d'œuvre de la muséographie de l'espace muséal suite à l'approbation du cahier des charges lors de la dernière séance. Il présente donc les offres reçues pour cet appel d'offres. Après délibération, le Conseil Municipal approuve avec quatre abstentions l'offre du cabinet BASALTE pour un montant de 14 500 euros HT. Mr le Maire rappelle que ce projet est éligible au titre des subventions LEADER et que l'attribution de la subvention conditionne la réalisation de l'intégralité du projet et donc le paiement de l'intégralité des dépenses liées à la maîtrise d'œuvre.

Questions diverses :

- **Aménagement de la Rue Centrale du Bourg – 2^{ème} tranche** : Monsieur le Maire indique que la rénovation du réseau d'eau de la rue centrale ne sera pas subventionnée car le Conseil Départemental et l'Agence de l'Eau ont décidé en 2014 de ne subventionner que les créations ou extensions de réseaux. Il estime que cette décision rendra l'entretien des réseaux encore plus difficile et qu'elle va contraindre les collectivités qui les gèrent à augmenter de façon considérable le prix de l'eau. Sans cela, elles ne pourront effectuer les travaux d'entretien indispensables risqueront de compromettre l'approvisionnement des usagers à moyen terme, et de plus, elles seront aussi sanctionnées en raison du manque de rendement de leur réseau comme indiqué précédemment.
- **Démolitions maison** : Monsieur le Maire précise au Conseil que les démolitions de maisons et aménagements d'espaces sont éligibles aux subventions LEADER au titre de la revitalisation des centres-bourgs.
- **Accueil de réfugiés** : Madame MERCIER indique au Conseil que l'équipe municipale s'est préoccupée de la question de l'accueil de réfugiés sur notre commune. Elle précise toutefois que pour l'instant, notre commune n'est pas prioritaire pour cet accueil en raison de sa situation géographique.
- **Fusion des communautés de communes** : Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de carte de regroupement émis par la Préfecture de Haute-Loire entraînant un regroupement de la totalité de la Communauté de Communes du Mézenc et de la Loire Sauvage avec 4 communes du Meygal : Montusclat, Queyrières, Saint Julien Chapeuil et Lantriac. Cette proposition va être soumise à la commission compétente composée d'élus et de représentants de l'Etat. Mr NICOLAS tient à souligner les difficultés soulevées par ces regroupements, notamment sur le plan financier et au niveau des compétences. La question sera abordée lors du prochain Conseil.
- **Présentation des ventes soumises à l'avis de la SAFER** : Mr le Maire présente au Conseil l'information reçue de la part de la SAFER concernant les ventes de terrains agricoles sur notre commune.

- **Invitation à un atelier de cuisine :** Mr le Maire rappelle au Conseil l'invitation de Mr PUECH à participer à un atelier cuisine. Une date sera proposée par ce dernier ultérieurement.

Dates diverses :

- **Réunion GROUPAMA à l'attention des élus et des présidents d'association le 25 septembre 2015 à 20 heures en mairie**
- **Concours-foire aux chevaux le dimanche 27 septembre 2015 – Place du Vallat**
- **Inauguration du Pôle Laurent Eynac – pas de date précise encore**
- **Conseil communautaire le 9 octobre 2015 à Freycenet Lacuche**

Prochain Conseil le jeudi 29 octobre 2015 à 20 heures

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures et 45 minutes.